

# IAE CLERMONT AUVERGNE SCHOOL OF MANAGEMENT



ANNÉE UNIVERSITAIRE  
2024/2025

## DIPLÔME NATIONAL DE LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS

PARCOURS MANAGEMENT DES PME-PMI

Arrêté d'accréditation du 30/06/2021 du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Fiche RNCP n°30086



---

**IAE**

**CLERMONT AUVERGNE**  
School of Management



# SOMMAIRE

**01**

OBJECTIFS

**01**

COMPÉTENCES

**02**

MÉTIERS VISÉS  
CODES ROME

**02**

SECTEURS D'ACTIVITÉ

**02**

ENQUÊTE SUR LE  
DEVENIR DES DIPLÔMÉS

**03**

DÉPÔT DES DOSSIERS  
DE CANDIDATURE

**03**

PRÉ-REQUIS

**03**

DURÉE ET DATES

**03**

PUBLICS VISÉS

**04**

COÛT DE LA FORMATION

**04**

CONTACTS

**05 - 06**

PROGRAMME ET CALENDRIER  
DE LA FORMATION



## OBJECTIFS

La formation a pour vocation de développer le sens des responsabilités et l'esprit d'initiative dans le but de faciliter l'insertion au sein des PME-PMI locales et nationales. Il s'agit de former de véritables collaborateurs ou assistants de direction dotés de compétences pluridisciplinaires et possédant une approche systémique et intégrée de l'entreprise.

Les objectifs sont donc de :

- Former des étudiants destinés à assister des dirigeants de PME-PMI.
- Former des étudiants pouvant prendre en charge des fonctions transversales de petites structures telles que franchises, concessions, établissements détachés tant dans les secteurs commerciaux et industriels.
- Former des étudiants capables de gérer des petites unités opérationnelles en intégrant les différents champs du Management (financier, commercial, ressources humaines), comme il en existe dans les banques (bureaux, Agences) ou dans le secteur de la grande distribution (gestionnaire de rayons ou départements)

## COMPÉTENCES

- Présenter les résultats de gestion en lien avec les choix de management des PME-PMI ;
- Analyser l'environnement socio-économique ;
- Argumenter les choix fiscaux et financiers de l'entreprise ;
- Contrôler et suivre les évolutions d'entreprise ;
- Assurer le management commercial ;
- Réaliser la comptabilité financière (bilan annuel, compte de résultats, trésorerie, fiscalité des impôts, déclarations fiscales...) ;
- Maîtriser des critères de gestion des PME-PMI ;
- Proposer des solutions nouvelles permettant aux dirigeants de choisir différentes options de développement économique et stratégique.



## MÉTIERS VISÉS

- Assistant de manager
- Assistant de direction
- Attaché de direction
- Conseiller technico-commercial
- Adjoint au directeur administratif et financier
- Adjoint au responsable des services généraux

## CODES ROME

- M1205 : Direction administrative et financière
- M1605 : Assistantat technique et administratif
- D1407 : Relation technico-commerciale

## SECTEURS D'ACTIVITÉ

Tous les secteurs d'activité industriel et commercial.

## ENQUÊTES SUR LE DEVENIR DES DIPLÔMÉS

<https://www.uca.fr/formation/reussite-orientation-et-insertion/devenir-des-etudiants/licence-professionnelle/licence-pro-management-et-gestion-des-organisations>



# DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Du 04/03/2024 au 04/04/2024 sur l'interface e-candidat :  
<https://ecandidat.uca.fr/#!accueilView>

Après une première **phase d'admissibilité** (étude de dossier), un entretien portant sur le projet professionnel du candidat sera organisé.

Toutes les informations seront communiquées via E-candidat (25 à 30 stagiaires recrutés par cycle d'études).

*Nota : A l'issue de cette 1ère session de candidature, une seconde session de recrutement pourra être organisée sous réserve de places disponibles. Merci de consulter régulièrement le site de candidature.*

## PRÉ-REQUIS

Bac+2 ou Validation des Acquis Professionnels (public ayant une expérience professionnelle dans le domaine mais n'ayant pas un bac+2).

## DURÉE ET DATES

**Du 13/09/2024 au 05/09/2025**

480 heures d'enseignement universitaire + application pratique (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, stage de 3 à 6 mois, contrat de travail en adéquation avec la formation, statut auto-entrepreneur).

Les cours auront lieu en journée du lundi au vendredi.

En raison de contraintes pédagogiques, exceptionnellement, certains cours pourront être positionnés le samedi matin.

## PUBLICS VISÉS

- Étudiant
- Candidat en alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation via financement OPCO et/ou entreprise) +>
- Salarié (financements : entreprise, CPF, CPF de transition professionnelle, auto-financement, ...)
- Demandeur d'emploi (financements : CPF, Pôle emploi, aide individuelle régionale, auto-financement, ...)





## COÛT DE LA FORMATION

- **Formation continue** (salarié, demandeur d'emploi, ...) : 6 240 € (13 €/ heure)
- **Contrat de professionnalisation** : 6 240 € (13 €/ heure)
- **Contrat d'apprentissage** : coût contrat définit par les OPCO et les CPNE (branches d'activité professionnelles) en application de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.
  1. Pour les contrats d'apprentissage dans le secteur privé, L'IAE Clermont auvergne ne demandera pas de reste à charge aux entreprises (sous réserve de révision du coût contrat par France Compétences). Le coût contrat définit par l'OPCO sera le coût facturé. Pour plus d'information nous vous invitons à prendre contact avec votre OPCO de référence.
  2. -Pour les contrats d'apprentissage dans le secteur public, le tarif sera égal au coût contrat défini pour les entreprises du secteur privé (sous réserve de révision du coût contrat par France Compétences).

### **Droits d'inscription universitaire**

De l'ordre de 180 € (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage non concernés)

*(Les droits d'inscription au diplôme sont définis au niveau national pour chaque année universitaire. Pour 2024/2025, ils seront connus en juillet 2024.)*

## CONTACTS

- **Responsable pédagogique :**

Sylverin Kemmoe-Tchome – Maître de conférences /  
sylverin.kemmoe\_tchomte@uca.fr

- **Scolarité** : scola.iae@uca.fr
- **Formation continue** : fc.iae@uca.fr
- **Alternance** : alternance-stages.iae@uca.fr

### **Équipe pédagogique :**

<https://iae.uca.fr/liae/offre-de-formation-responsables-pedagogiques>

# PROGRAMME DE LA FORMATION

## LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS

parcours MANAGEMENT DES PME-PMI

### SEMESTRE 1

n°UE	Intitulé UE	Intitulés Eléments constitutifs	ECTS	Nombre d'heures étudiant		
				Total	CM	TD
1	ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL	Animation d'équipe et communication	9	20	12	8
		Informatique et outils web		30	20	10
		Economie Générale		20	12	8
		Anglais professionnel		30	20	10
2	MÉTHODES GÉNÉRALES	Gestion de projet industriel	12	20	12	8
		Comptabilité d'entreprise		20	12	8
		Contrôle de gestion		20	12	8
3	MANAGEMENT RESPONSABLE ET COMMERCIAL	Management responsable	9	20	12	8
		Management de l'innovation et de la Qualité		30	20	10
		Droit et aspects juridiques		20	12	8
Total			30	230	144	86

## LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS

parcours MANAGEMENT DES PME-PMI

### SEMESTRE 2

n°UE	Intitulé UE	Intitulés EC	ECTS	Nombre d'heures étudiant		
				Total	CM	TD
4	OUTILS DE PILOTAGE DE LA PME-PMI et MANAGEMENT OPÉRATIONNEL DE LA PME-PMI	Fiscalité	9	20	8	12
		Diagnostic financier		20	8	12
		Initiation à la conception des systèmes d'information		20	8	12
		Analyse de marché		20	8	12
		Economie d'entreprise		30	2	28
		Cas ou jeux d'entreprise		20		20
		Création et reprise d'entreprise		20	8	12
		GRH et Droit social		20	8	12
		Management commercial		20	8	12
		Gestion de la PME		30	10	20
5	PROJET TUTORÉ	Projet Tutoré	9	30		30
6	ALTERNANCE	Alternance	12			
Total			30	250	68	182

09/2024		10/2024		11/2024		12/2024		01/2025		02/2025		03/2025		04/2025		05/2025		06/2025		07/2025		08/2025	
	m	sap	m	sap	m	sap	m	sap	m	sap	m	sap	m	sap	m	sap	m	sap	m	sap	m	sap	
1	Dim		Mar		Ven		Toussaint	1	Dim		Mer	J. de l'An	Sam	1	Sam	Mar	Jeu	1er Mai	Dim	Mar	Ven	1	Lun
2	Lun		Mer		Sam			2	Lun		Jeu			2	Dim	Mer		2	Lun	Mer		2	Mar
3	Mar		Jeu		Dim			3	Mar		Ven			3	Dim	Sam		3	Mar	Dim		3	Mer
4	Mer		Ven		Lun			4	Mer		Sam			4	Mar	Ven		4	Mer	Mer		4	Jeu
5	Jeu		Sam		Mar			5	Jeu		Dim			5	Mer	Sam		5	Jeu	Sam		5	Ven
6	Ven		Mer		Dim			6	Ven		Lun			6	Jeu	Dim		6	Ven	Mer		6	Sam
7	Sam		Lun		Jeu			7	Sam		Mar			7	Ven	Lun		7	Sam	Jeu		7	Dim
8	Dim		Mer		Ven			8	Dim		Mer			8	Sam	Mar		8	Dim	Mer		8	Lun
9	Lun		Mer		Sam			9	Lun		Jeu			9	Dim	Mer		9	Lun	Pentecôte		9	Mar
10	Mar		Jeu		Dim			10	Mar		Ven			10	Lun	Jeu		10	Mar	Jeu		10	Mer
11	Mer		Ven		Lun		Armist.	11	Mer		Sam			11	Mar	Ven		11	Mer	Mer		11	Jeu
12	Jeu		Sam		Mar			12	Jeu		Dim			12	Mer	Sam		12	Jeu	Sam		12	Ven
13	Ven	Rentrée	Dim		Mer			13	Ven		Lun			13	Jeu	Dim		13	Ven	Dim		13	Sam
14	Sam		Lun		Jeu			14	Sam		Mar			14	Ven	Lun		14	Sam	Mer		14	Dim
15	Dim		Mar		Ven			15	Dim		Mer			15	Sam	Mar		15	Dim	Mer		15	Lun
16	Lun		Mer		Sam			16	Lun		Jeu			16	Dim	Mer		16	Lun	Mer		16	Mar
17	Mar		Jeu		Dim			17	Mar		Ven			17	Lun	Jeu		17	Mar	Jeu		17	Mer
18	Mer		Ven		Lun			18	Mer		Sam			18	Mar	Ven		18	Mer	Ven		18	Jeu
19	Jeu		Sam		Mar			19	Jeu		Dim			19	Mer	Sam		19	Jeu	Sam		19	Ven
20	Ven		Dim		Mer			20	Ven		Lun			20	Jeu	Dim		20	Ven	Dim		20	Sam
21	Sam		Lun		Jeu			21	Sam		Mar			21	Ven	L. Pâques		21	Sam	Jeu		21	Dim
22	Dim		Mar		Ven			22	Dim		Mer			22	Sam	Mar		22	Dim	Mar		22	Lun
23	Lun		Mer		Sam			23	Lun		Dim			23	Dim	Mer		23	Lun	Mer		23	Mar
24	Mar		Jeu		Dim			24	Mar		Ven			24	Lun	Jeu		24	Mar	Jeu		24	Mer
25	Mer		Ven		Lun			25	Mer	Noël	Sam			25	Mar	Ven		25	Mer	Ven		25	Jeu
26	Jeu		Sam		Mer			26	Jeu		Dim			26	Mer	Sam		26	Mer	Sam		26	Ven
27	Ven		Dim		Mer			27	Ven		Lun			27	Jeu	Dim		27	Ven	Mer		27	Sam
28	Sam		Lun		Jeu			28	Sam		Mar			28	Ven	Lun		28	Sam	Mer		28	Dim
29	Dim		Mar		Ven			29	Dim		Mer			29	Sam	Mar		29	Dim	Mer		29	Lun
30	Lun		Mer		Sam			30	Lun		Jeu			30	Dim	Mer		30	Lun	Mer		30	Mar
31	Mar		Jeu		Dim			31	Mar		Ven			31	Lun	Sam		31	Lun	Jeu		31	Dim
			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0		

Dimanches et jours fériés et fermetures en entreprise	
Fermeture IAE mai/juin possible période en entreprise	

Pour les contrats d'alternance : périodes en entreprise	
1/2 journée de Soutenance, le reste du temps en entreprise	
Périodes universitaires	480h

Examen obligatoire de TOEC

En application de l'article L622-35 du code du travail pour la préparation de ses épreuves, l'alternant, en contrat d'apprentissage uniquement a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui les précède et sur la période entreprise. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.

## NOTES



---

**IAE**

**CLERMONT AUVERGNE**  
School of Management



**“Thinking global, acting local”**

## RETROUVEZ NOTRE CAREER CENTER



Le service relations entreprises de l'IAE déploie et anime un Career Center toujours en lien avec les attentes du marché de l'emploi et votre projet professionnel :

<https://iae-clermont-auvergne.jobteaser.com>

Des offres de stage, d'alternance, de premier emploi et des opportunités à l'international disponibles sur site internet et appli mobile.

#ESPRIT  
**IAE**

## RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !



<https://iae.uca.fr/>



/IAEAuvergne



[/school/iae-auvergne-school-of-management/](#)



@iae\_clermont\_auvergne



[www.youtube.com/c/IAEClermontAuvergne](http://www.youtube.com/c/IAEClermontAuvergne)

**UCA**  
**IAE**

CLERMONT AUVERGNE  
School of Management